

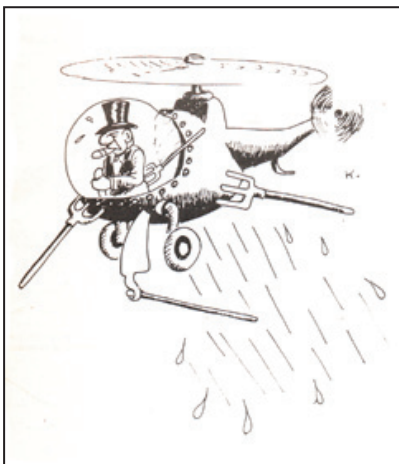
A Vicq (Haute-Marne) :

nature, écologie



Echec aux défoliants

La colère qui s'est manifestée dans l'après-midi d'un jeudi d'Août couvait depuis plusieurs années chez les habitants de Vicq, Damrémont, Coiffy-le-Bas. Elle est celle de toutes les régions qui voient mourir leurs forêts.....



1970 : un massif forestier d'environ 550 ha qui appartenait à la comtesse de Villaines, née Andras de Nancy, est coupé à blanc par les Bresson, de gros exploitants forestiers de la région. Puis le fonds est passé à M. Servanton Georges, industriel à Saint-Etienne. Été comme hiver, les habitants des quatre communes ont assisté impuissants au déboisement total de la forêt que toutes les générations précédentes avaient vu prospérer. Cela faisait mal au cœur de voir ces milliers de grumes de chêne, hêtre, ou frêne emmenés par les camions de la Société Bresson. Mais quelle magnifique opération financière, alors que les prix montaient... montaient ! Le chêne avait doublé d'une année à l'autre.

Bien sûr il y eût beaucoup de protestations verbales contre le massacre d'une forêt plus que millénaire. Mais nous sommes en régime capitaliste de propriété privée, régi par la loi suprême du profit : tout cela est « légal ». Puis sont venus les gros et bruyants « Bulls » qui ont entrepris l'arrachage des souches. Et toute la population n'eût bientôt plus, en lieu et place des vivifiantes frondaisons,

que le triste spectacle d'une colline et de ses coteaux devenus chauves.

On planta des épicéas : l'Etat accorde de substantielles subventions pour le reboisement en résineux ; et puis il exonère pendant trente ans le propriétaire de ses impôts fonciers. Exonération très « généreuse » de la part de l'Etat, puisque ces impôts fonciers reviennent aux communes et au département dont les ressources se trouvent donc diminuées d'autant.

« Nous déclinons toute responsabilité..»

Les maires des quatre communes venaient justement de recevoir l'avis d'exonération pour ce « modeste » propriétaire quand le maire de Vicq a été prévenu, le 9 août, par la sous-préfecture, qu'une pulvérisation de produit défoliant serait faite par hélicoptère, entre le 10 août et le 7 septembre : la végétation naturelle de chênes, hêtres... reprenait en effet ses droits sur les terres en question. On a su quelques jours plus tard que seul le maire en avait été informé. On comprend facilement pourquoi : il faut donner le moins de publicité possible à l'opération, tout en étant censé avoir prévenu les riverains (en cas de « bavures » en cours d'opérations).

Car le produit est dangereux : en 1970, une mise en garde du ministère de l'Agriculture contre le débroussaillage chimique avait été adressée aux préfets, directions départementales de l'agriculture, services régionaux d'aménagements forestiers. Et cette circulaire recommande une extrême prudence dans les dosages et le mode d'emploi. Le fabricant du produit lui-même décline toute responsabilité sur les conséquences de l'emploi de son produit.

Prudence ! On fabrique du poison, mais si certains sont empoisonnés, ce sera la faute du lampiste qui pilote l'hélicoptère.

Une jeune estivante originaire de Vicq apprend ce prochain « défoliage ». Elle rédige une pétition contre l'opération et fait le porte à porte. Tous les habitants signent sauf quatre, dont un manoeuvre employé par M. Servanton et son garde particulier. Le 13 août au soir, elle porte la pétition à la préfecture. Le 14 août au matin, un « technicien » vient informer le maire de Vicq que l'opération aura lieu l'après-midi vers 15 heures. Pressentant le danger, l'entreprise a voulu prendre les « meneurs » de vitesse. Mais sa hâte produit l'effet inverse à celui escompté : « **On se fout de notre gueule !** » pensent les signataires de la pétition. Les trois autres maires sont alertés. Et l'appareil municipal, requis par le maire, passe dans le village pour inviter les habitants à manifester sur place leur opposition.

Spontané, vigoureux, payant...

Vers 14 heures, un journaliste arrive sur la place du village où les premiers manifestants se rassemblent : il annonce qu'il vient de voir l'hélicoptère et les camions-citernes. En quelques secondes, les cloches se mettent à sonner, comme par enchantement. Bientôt une file de voitures grimpe en haut de la colline. Des manifestants arrivent des trois autres villages, maires en tête. Rapidement, au moins 150 personnes sont rassemblées près de l'hélicoptère. Interdiction de décoller est donnée par le maire de Vicq à l'hélicoptère ; suivent quelques violences verbales de part et d'autre ; et malgré l'interdiction du capitaine de gendarmerie,

l'engin ne peut décoller qu'après 18 heures... pour repartir chez lui.

Le 26 août, après une tentative d'intimidation des maires par la préfecture et ses services, l'hélicoptère est revenu, appuyé par la gendarmerie de tout l'arrondissement, capitaine en tête. Cette fois c'est le vent qui est venu au secours de la trentaine de manifestants irréductibles (dont trois maires) : l'engin a

dû repartir une nouvelle fois.

Ainsi, la réaction spontanée et vigoureuse des habitants d'une campagne verdoyante et encore peu polluée fut payante : les journaux régionaux et même nationaux, les radios, la télé, ont porté l'affaire à la connaissance de beaucoup de monde. Le mur de silence a été abattu, tout au moins provisoirement, et le maire de Vicq a reçu des félicita-

tions et des encouragements de citoyens. Le vœu le plus fervent des manifestants est que leur exemple soit suivi partout où l'intérêt financier de quelques uns veut passer avant la santé de toute une population.

René HENRY □